



Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**cerfa**  
N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un restaurant Volfoni à Epagny Metz-Tessy (74)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Bertrand Construction Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Deprez Alexis – Chef de projet construction

RCS / SIRET

81 21 08 84 3000 10

Forme juridique

Société par actions simplifiées

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet consiste en la construction d'un restaurant (Volfoni) sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy (cf. Annexe 2). Le périmètre du projet s'inscrit au sein d'un pôle commercial structurant de la commune, au droit de l'ancienne station de montage-lavage du centre commercial Auchan Grand Epagny situé en limite est.  Le projet est réalisé sur un terrain d'une superficie mesurée de 5 037m <sup>2</sup> . Il entraîne la création de 60 places de stationnement.
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

S'inscrivant sur dans un secteur anthropisé, le projet prévoit la création d'un restaurant Volfoni sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy en lieu et place de l'ancienne station de montage-lavage du centre commercial Auchan-Grand-Epagny. Le plan masse des aménagements prévus est fourni en Annexe 5.

En phase travaux, ce projet prévoit la démolition du bâti existant et la reconstruction d'un restaurant sur une surface de 510.5m<sup>2</sup> (emprise construction 498.58m<sup>2</sup> + enclos arrière : 12.5m<sup>2</sup>). Il est prévu la dépose du parking et de la voirie existante. A terme, sur une surface de 765.08m<sup>2</sup>, le parking contiendra 60 places de stationnement.

En phase de fonctionnement, le restaurant, ouvert de 11h à 23h permettra l'accueil de 199 personnes (hors personnel).

Les détails des travaux entrepris et des modalités d'exploitation sont présentés ci-dessous.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'aménagement d'un restaurant Volfoni.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Présentée en annexe n°19, l'étude géotechnique permet d'assurer la prise en compte du risque retraits et gonflements dus aux argiles. Le chantier se déroulera comme suit :

- Démolition du bâti existant ;
- Construction d'une nouvelle coque au droit du futur restaurant (~10 semaines) ;
- Pour la création du parking et de voirie, dépose des revêtements existants ;
- Reconstitution des plateformes en conformité avec le PPR d'Epagny ;
- Mise en œuvre d'un enrobé de finition.

Les travaux auront lieu de jour, dans les plages horaires réglementaires. Les engins intervenant sur site seront composés essentiellement d'engin de VRD classiques, manitou et nacelle élévatrice.

Les déchets de chantier seront traités via une benne de tri sélectif et mise en décharge ou envoyés vers une centrale de traitement agréée pour les déchets type : enrobé, métal, béton.

Concernant le phasage du chantier, la coque clos couvert sera réalisée dans un premier temps, puis les aménagements intérieurs avec en parallèle les aménagements extérieurs.

Les réseaux du projet seront reliés aux réseaux publics, en souterrain, et seront conformes aux exigences émises par les services concernés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En termes de stationnements, il est prévu 60 places (dont 2PMR et 7 électriques).

Les toitures feront l'objet d'un traitement particulier, avec :

- Soit la mise en place d'une toiture végétalisée.
- Soit la mise en place de bandes d'étanchéité de teinte unie autorisée au nuancier disponible en mairie.

S'agissant des espaces libres et plantations :

- Tout espace non affecté à la construction ou au stationnement sera traité en espace vert ;
- 15% minimum du tènement sera réalisé en espaces verts, dont 50% en un seul tenant.
- La réalisation de chemins piétons vient en déduction des espaces verts demandés.
- La végétalisation des bordures de voiries, des cheminements piétonniers et des parkings est prévue. Les aires de stationnement seront plantées avec des arbres de hautes tiges répartis à raison d'un arbre pour 5 places de stationnement entamées.
- Au total, 1 534.25m<sup>2</sup> de surface végétalisée sera créée et 37 arbres seront plantés.

En termes de fréquentation, le restaurant Volfoni sera doté d'une capacité permettant l'accueil de 199 personnes (hors personnel). Le restaurant sera ouvert de 11h à 23h. Concernant l'éclairage, les enseignes lumineuses seront allumées une heure avant l'ouverture et une heure après la fermeture, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La gestion des déchets s'organisera comme suit : tri des déchets à l'intérieur du restaurant. Les déchets alimentaires seront séparés des autres déchets au niveau de la plonge avec l'installation systématique de 2 trous vides ordures sur la table de débarrassage. Les sacs sont ensuite dirigés vers des conteneurs poubelles spécifiques dans un local poubelle intérieur ventilé et climatisé. Les conteneurs poubelles seront sortis tous les soirs à l'emplacement défini pour la collecte et seront rentrés le matin. En ce qui concerne les huiles usagées, celles-ci sont récupérées dans des bidons étanches. Un contrat de ramassage est prévu avec un prestataire.

La gestion des eaux pluviales sur le site est présentée en annexe 18.

S'agissant des eaux de cuisine, celles-ci transiteront par un bac à graisse avant de rejoindre le réseau d'eaux usées public.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	5 037m <sup>2</sup>
Emprise au sol du restaurant	510 ,5m <sup>2</sup> (terrasse de 92m <sup>2</sup> )
Places de stationnement	60places
Surface parking	765,08m <sup>2</sup>
Surface circulation	2 064.4m <sup>2</sup>
Surface voie douce	87,89 <sup>2</sup>
Surface végétalisée créée	1 534,25m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Centre Commercial Auchan,  
Rue du Commerce,  
74330 Epagny Metz-Tessy

Référence de la parcelle  
cadastrale : AP 0100

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>****Long.** 6.073595°**Lat.** 45.939491°

Pour les catégories 5° a), 6° a), b),  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

**Long.** \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " .    **Lat.** \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée :

**Long.** \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " .    **Lat.** \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Communes traversées :

/

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

/

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/> ).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF (cf. Annexe 8).</p> <p>Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type 2 n°820031660 « <i>Chainions de la Mandallaz et de la Montagne d'Age</i> », située à environ 460 m à l'ouest du périmètre de projet, la ZNIEFF de type 1 n°820031653 « <i>Versant méridional de la Mandallaz et milieux de sa base</i> » localisée à environ 700 m au nord-ouest du</p>
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet se situe en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.</p> <p>Le plus proche se situe à environ 715m au nord-ouest. Il s'agit du site « <i>Montagne de la Mandallaz</i> » (cf. Annexe 8), s'étendant sur les communes de la Balme de Silligny et de Silligny.</p>
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle (nationale ou régionale), d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre de projet n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat en Haute-Savoie 2019-2023, lequel a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 septembre 2019. Ce dernier ne concerne que les autoroutes A40, A41, A411, A410 et RN205.</p> <p>Toujours, le périmètre de projet se situe au droit d'un secteur affecté par le bruit de la RD1508, classée catégorie 2 et de la voie communale « Avenue du Centre » classée catégorie 4 par l'arrêté préfectoral du 16 février 2018 (cf. Annexe n°15).</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique, ni dans un site patrimonial remarquable (cf. Annexe 11).</p> <p>Il est en revanche situé à environ 75m au sud d'une zone de présomption de prescription archéologique (seuil de 3 000m<sup>2</sup>).</p>

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le portail des zones humides de la DREAL Auvergne Rhône Alpes, le périmètre de projet est situé à proximité de zones humides pré-localisées sur des espaces encore non urbanisés (cf. Annexe n°12). Cette cartographie modélise les enveloppes qui, sur la base d'inventaires pédologiques et écologiques, sont identifiées zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune d'Epagny est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé par arrêté préfectoral du 29 janvier 2009.</p> <p>Il porte à la fois sur le risque sismique, les mouvements de terrains et le risque inondation. Le périmètre de projet s'inscrit dans une zone bleue à risques moyens et demeure constructible sous conditions de conception, de réalisation et d'exploitation. Ces prescriptions sont d'ores et déjà pris en compte dans la conception du projet.</p> <p>Il est en outre à noter que la commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention relatif aux Risques Technologiques.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site BASOL, CASIAS ou SIS n'est identifié au droit du périmètre de projet. Toutefois, deux sites CASIAS sont attenants au périmètre de projet (cf Annexe n°16) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site RHA7402319 correspondant à la station essence d'Auchan, en limite nord du projet ;</li> <li>- Le site RHA7402194 correspondant à l'activité d'entretien et de réparation de véhicules automobiles de Norauto en limite ouest.</li> </ul>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Epagny Metz-Tessy ne se situe pas en Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet se situe en dehors de tout périmètre de protection immédiate, rapprochée, ou éloignée d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du projet n'intercepte aucun site inscrit.</p> <p>Le site inscrit le plus proche est localisé à environ 3 km au nord-est du périmètre de projet, sur la commune de Prémery ; il s'agit du « <i>Château et hameau de Promery et leurs abords</i> » (cf. Annexe 11).</p>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre de projet n'intercepte aucun site Natura 2000 (cf. Annexe 7).</p> <p>Les sites les plus proches sont la Zone Spéciale de Conservation « <i>Massif du Mont Vuache</i> » (FR8201711) et la Zone de Protection Spéciale « <i>Massif du Mont Vuache</i> » (FR8212022), situées à environ 11 km au nord-ouest du périmètre projet.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille et ne se situe à proximité d'aucun site classé.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement du projet à vocation commerciale (restauration) ne va pas engendrer de prélevements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface.</p> <p>En phase exploitation, le projet va néanmoins générer une hausse des consommations d'eau potable sur le réseau de distribution de la commune, de façon proportionnelle au nombre d'usagers du site (capacité maximum de 214 personnes).</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement du site n'impliquera pas de drainage, ni de modification prévisible des masses d'eau souterraines.</p> <p>La gestion des eaux pluviales est décrite en annexe n°18.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera exédentaire en matériaux : la dépose des revêtements existants, la démolition des bâtis existants généreront des déchets types : métaux, enrobé, béton.</p> <p>Ces matériaux excédentaires ne seront pas réemployés. Ils seront donc triés et exportés vers des filières agréées.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte urbain ; les milieux recensés sont communs et dénués d'intérêt patrimonial. L'occupation du sol est majoritairement constituée de voiries (comprenant les parkings) et de bâtiments commerciaux accompagnés de leurs espaces verts. Le site du projet, fortement anthropisé, accueille une faune et une flore commune à très commune. Aucune espèce végétale protégée ou menacée n'a été mise en évidence. Par ailleurs, il faut noter la présence d'une espèce exotique envahissante, au niveau des alignements d'arbres situés à l'extérieur du périmètre de projet : le Robinier faux-acacia.</p> <p>Pour rappel, le site du projet n'intercepte par aucune ZNIEFF ou aucun site Natura 2000 (cf. Annexes 7 et 8).</p> <p>De même, il n'est directement concerné par aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité définis dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Auvergne- Rhône-Alpes (cf. Annexe 10).</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet.</p> <p>Les sites les plus proches sont situés à environ 11 km au nord-ouest du site du projet.</p> <p>Aussi, aucune incidence directe et indirecte n'est à considérer sur les habitats naturels montagnards et les espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation des deux sites Natura 2000, intéressant l'extrémité méridionale de la haute chaîne du Jura considérée.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel/semi-naturel. Les milieux présents sur les emprises étudiées ne montrent aucune interaction avec des espaces d'inventaire du patrimoine naturel. Aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est établi sur un secteur d'ores et déjà urbanisé et à vocation commerciale. Il est de plus compris dans le périmètre du pôle commercial du Auchan Grand Epagny.</p> <p>Le site du projet est situé en zone urbaine Ux3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Epagny Metz-Tessy, approuvé le 20 février 2020.</p> <p>Le projet n'engendrera la consommation d'aucun espace naturel, agricole et forestier.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site de projet est concerné par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) en raison de la présence d'une canalisation de transport de gaz naturel et de la RD1508 à proximité : route à grande circulation.</p> <p>Le site du projet jouxte au nord une ICPE (Enregistrement) correspondant à la station essence d'Auchan. Afin d'assurer la sécurité du personnel de chantier et des usagers, des consignes seront édictées au terme d'une charte chantier RSE (Responsabilité sociale des entreprises) afin de prévenir la survenance de tout risque industriel.</p> <p>Il est à noter enfin qu'aucun PPRT n'est applicable au droit du site.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par le PPRN d'Epagny. A ce titre, il ressort que le site du projet se situe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En zone de sismicité de niveau 4 (aléa moyen) ;</li> <li>- Dans une zone exposée au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen) ;</li> <li>- Dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave.</li> </ul> <p>Constitutives de servitudes d'utilité publique, les prescriptions issues du PPRN sont opposables au maître d'ouvrage et sont en ce sens pris en compte dès la phase de conception du projet. L'étude géotechnique du projet est présentée en Annexe 19.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En matière de circulation, le site est accessible via l'avenue du centre au nord. Il est également bordé par la rue de la Bottière à l'est et la rue du commerce au nord et à l'ouest.</p> <p>L'aménagement envisagé sera nécessairement génératrice de déplacements et de trafics, en lien avec sa vocation commerciale au cours de son exploitation. Toutefois, ces flux générés par le projet se substitueront partiellement aux flux de l'ancienne station de montage-lavage du Auchan, au droit duquel il s'établit.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer de nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées sont liées aux trafics des véhicules entrant et sortant du site. Ces impacts en phase d'exploitation sont à tempérer au regard du secteur commercial dans lequel s'implante le projet et du trafic associé.</p> <p>En effet, la commune est concernée par l'arrêté préfectoral du 16 février 2018 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Haute-Savoie. La partie ouest du site de projet s'inscrit dans un secteur affecté par le bruit (cf. Annexe 14) au regard de sa proximité avec la RD1508 (classée catégorie 2), générant aujourd'hui une ambiance sonore significative. Celle-ci ne sera pas amplifiée par la contribution sonore du projet de restaurant.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de restaurant Voltoni à Epagny sera génératrice d'odeurs spécifiques en lien avec sa nature et son activité de restauration. Ces émissions sont à temporiser au regard de l'environnement commercial du secteur d'implantation du projet et des restaurants avoisinants (notamment Burger King situé à environ 140m au nord-ouest/Flunch à 210m au sud-ouest).</p> <p>Ce dernier n'est toutefois pas concerné par des nuisances olfactives spécifiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impacts temporaires et localisés).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site et à l'enseigne lumineuse du restaurant. Cet éclairage respectera la réglementation en vigueur, notamment les articles R.581-58 et suivants du Code de l'environnement.</p> <p>Le périmètre de projet se situe dans une zone défavorable à la qualité du ciel nocturne et caractérisée par une forte pollution lumineuse propre à l'agglomération d'Annecy. Le projet n'engendrera donc pas d'effets cumulés significatifs.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les émissions atmosphériques engendrées par les engins de chantier seront temporaires et limitées au nombre de véhicules intervenants.</p> <p>En exploitation, les rejets atmosphériques seront émis par les véhicules des clients et donc limités à la capacité d'accueil du restaurant (199 personnes hors personnel). Ces rejets à temporiser au regard de la zone commerciale dans laquelle s'implante le projet, de la fréquentation et du trafic associés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées.</p> <p>Toutes les eaux pluviales de ruissellement issues des aménagements projetés seront gérées sur le terrain d'assiette du projet par un dispositif conforme à la réglementation en vigueur, à l'aide de techniques dimensionnées en fonction de l'opération, de la nature des sols et de l'espace disponible.</p> <p>Les eaux de ruissellement des aires de stationnement transiteront par un séparateur hydrocarbures avant rejet au réseau public.</p> <p>(Cf. Note hydraulique en annexe n°18 et étude géotechnique en annexe n°19)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation : effluents domestiques liés à l'accueil des employés et des clients du restaurants.</p> <p>Le réseau d'assainissement est prévu suivant le système séparatif. Une attention particulière sera portée aux réseaux eaux grasses et eaux usées : dimensionnement adapté, bac à graisse pour filtrer les eaux de cuisine.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (déchets liés à l'activité de restauration : déchets alimentaires ; emballages ; huiles alimentaires usagées ...).</p> <p>La gestion des déchets envisagée sur le projet est présentée dans le présent formulaire à la rubrique 1.3.2.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme mentionné précédemment, le site de projet n'intercepte aucun patrimoine protégé en raison de ses qualités architecturale, culturelle, archéologique ou paysagère. Il est en outre à noter qu'en raison de la distance du site de projet avec le site inscrit le plus proche « Château et Hameau de Proméry » (environ 3.5km) et des masques créés par les espaces urbanisés (notamment zone Ux3a) et la topographie les séparant, aucune co-visibilité n'est retenue.  En ce sens, aucun impact sur le paysage n'est attendu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé sur un site urbanisé, compris dans le périmètre du centre commercial Auchan Grand Epagny, et ayant une vocation urbaine commerciale, il n'engendrera que peu de modifications des activités présentes aujourd'hui sur le site.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal d'Epagny, et sur les communes de Poisy et Sillingy.

Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAe et DREAL Auvergne-Rhône Alpes, de l'IGEADD et Préfecture de Haute-Savoie) référencant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (*Date de consultation : 08/11/2022*).

Seuls les projets d'aménagement référencés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont intégrés à cette analyse.

Après consultation, aucun projet existant ou approuvé n'est susceptible de générer d'incidence cumulée avec le projet de restaurant Volfoni à Epagny.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'assurer un projet de moindre impact, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Choix du lieu d'implantation du projet de restaurant : secteur anthropisé et d'ores et déjà artificialisé (ancienne station de montage-lavage) ;
- Une gestion des déchets raisonnée :
  - o En phase travaux : traitement via une benne de tri sélectif et mise en décharge ou envoyés vers une centrale de traitement agréée pour les déchets type : enrobé, métal, béton ;
  - o En phase exploitation : traitement des déchets à l'intérieur du restaurant avec séparation des déchets alimentaires/ mise en place de containers poubelles spécifiques dans un local poubelle intérieur ventilé et climatisé / récupération des huiles des bidons étanches et ramassage par un prestataire ;
- Travaux réalisés de jour dans les plages réglementaires ;
- Réalisation d'un chantier vert assurée par l'édition d'une charte « chantier propre » à vocation RSE ;
- Reconstitution des plateformes du site en conformité avec les prescriptions du PPR d'Epagny ;
- Aménagements paysagers destinés à favoriser l'insertion dans le paysage, préserver la biodiversité existante sur site, améliorer la perception qualitative des espaces fonctionnels que sont les parkings, les voies de distribution, la terrasse, les cheminements et les abords du restaurant. 1 564.25m<sup>2</sup> d'espaces verts sont notamment prévus et 37 arbres seront plantés.
- Mise en œuvre d'un dispositif de gestion des eaux pluviales (cf. Annexe n°18) ;
- Gestion des eaux usées et notamment des eaux de cuisine qui transiteront par un bac à graisse avant de rejoindre le réseau public d'eaux usées ;
- Eclairage généré par les enseignes lumineuses conforme à la réglementation en vigueur ;

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du contexte du site, de la nature du projet et des éléments récoltés sur les diverses thématiques environnementales fournis dans le présent formulaire et des annexes associées, il peut être estimé que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

<b>Objet</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage</li><li>• Annexe 2 : Localisation du périmètre de projet</li><li>• Annexe 3 : Vue aérienne sur le périmètre de projet</li><li>• Annexe 4 : Localisation des prises de vue</li><li>• Annexe 5 : Plan de masse du projet</li><li>• Annexe 6 : Plan des abords du projet</li><li>• Annexe 7 : Sites Natura 2000</li><li>• Annexe 8 : Sites Naturels Sensibles</li><li>• Annexe 9 : Occupation des sols</li><li>• Annexe 10 : SRCE Région Rhône-Alpes</li><li>• Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager</li><li>• Annexe 12 : Pré-localisation des zones humides</li><li>• Annexe 13 : Retrait-gonflement des argiles</li><li>• Annexe 14 : Risque de remontée de nappes</li><li>• Annexe 15 : Classement sonore des infrastructures de transport</li><li>• Annexe 16 : Canalisation, activités industrielles et pollution des sols</li><li>• Annexe 17 : Extrait des zonages du PLU</li><li>• Annexe 18 : Note gestion des eaux pluviales</li><li>• Annexe 19 : Etude géotechnique</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, 29 Novembre 2022

Signature

